

Le 04 mai 2023

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

ELABORATION DU PLU

Réunion n°22 - Réunion sur le règlement écrit - 04 mai 2023

SIRET 335 214 698 0007B
APE 742A

Participants : Mme GODET (Maire) - M REYNAUD - Mme BIDET - M LEJEUNE -
Mme CHATRON - M BOLON - M CORBEL - M BONJEAN - Mme GARIN
Excusés : M JOLIVET (Agence 01) - M MARTINE - M FOURNEL

Mme Godet évoque les relances qu'elle reçoit concernant le projet d'habitat coopératif. M Bollon n'a pas eu de réponse au courrier envoyé aux propriétaires des terrains fléchés à Vieu pour ce projet. Les participants ressortent la proposition de localiser le projet à Chongnes sur le site de la mairie et de l'ancienne école. Ce hypothèse présente l'avantage d'une maîtrise foncière communale. Cette piste mérite d'être approfondie.

Le schéma assainissement des eaux usées est commandé (Maîtrise Ouvrage : CCBS). Voir quelles sont les exigences de l'État sur la nécessité de fournir un schéma des eaux pluviales dans le PLU. VB précise que les derniers PLU qu'il a réalisés dans l'Ain ne comportaient pas ce document.

Mme Godet mentionne l'opposition du SCOT au projet de zone artisanale à Pont. Pour être compatible avec le SCOT, il est convenu de classer en Ux la parcelle n°363 à Sutrieu (Cf. carte communale).

L'évolution relative à l'implantation de la Z.A et les nouvelles précisions sur les surfaces urbanisables entraînent une nécessaire reprise du PADD. Objectif : nouveau débat sur le PADD_V2 en septembre.
Pour la réunion avec les PPA : envoyer début juin les documents préparatoires (le PADD dans une pré-version 2 + les plans de zonage + le tableau des surfaces des gisements fonciers).

La reste de la réunion est consacré à la construction du squelette du règlement écrit sur la base d'un tableau qui synthétise les différentes règles du PLU. Dans un deuxième temps VB rédigera le règlement dans son intégralité à partir des objectifs retenus par les élus dans le squelette du règlement. Voir tableau de synthèse annexé.

Prochaines réunions :

- Jeudi 8 juin à 13h30 : suite du travail sur règlement écrit à Chongnes
- Jeudi 29 juin à 14h : présentation avant-projet de PLU aux PPA à Chongnes



